

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3912

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Réaménagement de l'avenue Roger Salengro - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Leddesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brailard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Hugué (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne J.C., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3912**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Réaménagement de l'avenue Roger Salengro - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'avenue Roger Salengro à Vaulx en Velin est l'axe nord-sud majeur du quartier du Carré de Soie.

Il est prévu de reprendre sa partie centrale dans le cadre de la valorisation de ce nouveau quartier et des secteurs supports d'une centralité de proximité, valorisation attendue entre quartier existant et quartier en devenir (proximité du secteur textiles artificiels du sud-est (TASE) qui représente, à court terme, un des principaux secteurs de développement du Carré de Soie).

L'opération a pour objet de valoriser l'avenue Roger Salengro, support d'une centralité de proximité, en cohérence avec le grand projet urbain Carré de Soie.

Au-delà de cet objectif général, les objectifs particuliers poursuivis par cette opération sont les suivants :

- conforter l'axe à l'échelle du projet urbain du Carré de Soie,
- rendre cohérent et lisible l'identité de l'axe,
- valoriser et reconstituer le patrimoine arboré,
- faciliter l'accessibilité piétonne,
- sécuriser les abords du groupe scolaire,
- apaiser la circulation automobile,
- soutenir l'attractivité des commerces de proximité,
- renforcer l'articulation avec les équipements publics,
- prendre en compte les enjeux du développement durable.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur de développement - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - Faciliter les échanges entre les différents pôles urbains.

Par délibération n° 2011-2281 du Conseil du 27 juin 2011, une individualisation partielle d'autorisation de programme a été décidée sur l'opération n° 0P09O2440 pour un montant de 100 000 €. Elle a permis notamment la réalisation des études.

Par délibération n° 2013-3791 du Conseil du 28 mars 2013, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été décidée sur l'opération n° 2P09O2440 pour un montant de 187 000 € HT. Elle doit permettre la réalisation des travaux d'assainissement avec le renforcement du réseau unitaire (remplacement du Ø600 par un Ø800 sur 250 ml environ).

Par délibération n° 2013-3461 du Conseil du 14 janvier 2013, la passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été approuvée entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Vaulx en Velin.

Afin de poursuivre le processus opérationnel, le Conseil est saisi pour une demande d'individualisation complémentaire pour les travaux de voirie d'un montant estimé à 1 900 000 € TTC.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement serait le suivant :

- 450 000 € en 2013,
- 1 450 000 € en 2014.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse apporte des aides financières pour la réalisation de projet dans le domaine de l'assainissement permettant notamment de lutter contre les pollutions domestiques et de mettre en conformité les systèmes d'assainissement. La construction d'une noue d'infiltration des eaux pluviales sur le parking Joseph Blein entre dans ce cadre.

Le coût de la noue d'infiltration a été estimé à 23 855 € HT. Le taux de subvention serait de 30 %, soit une recette prévisionnelle de 7 156 €.

Une délibération du demandeur pour solliciter cette aide de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est nécessaire pour l'instruction du dossier.

Par ailleurs, ce projet est identifié dans le plan d'actions du grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin et fait l'objet d'un financement au titre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Il doit également bénéficier, selon le principe de fongibilité, du solde de l'opération Quartier d'Ecoin sous la Combe. La recette prévisionnelle totale serait de 857 728 €.

L'échéancier prévisionnel des recettes serait le suivant :

- 129 732 € en 2013,
- 735 152 € en 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour un montant prévisionnel de 7 156 € dans le cadre du programme d'action 2013-2018 portant sur la lutte contre les pollutions domestiques et la mise en conformité des systèmes d'assainissement,

b) - accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et sa régularisation.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 1 035 116 € HT, soit 1 900 000 € TTC en dépenses et 864 884 € en recettes, sur l'opération n° OP09O2440 à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 450 000 € TTC en dépenses et 129 732 € TTC en recettes pour 2013,
- 1 450 000 € TTC en dépenses et 735 152 € TTC en recettes pour 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 2 000 000 € TTC en dépenses et 864 884 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P09O2440 et à 187 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P09O2440.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.